



Un engagement total au service de nos membres.

La FMH se mobilise pour vous.

La FMH, l'association professionnelle du corps médical suisse, regroupe plus de 35 000 membres, soit 95 % des médecins en exercice.

Cet ancrage solide lui confère un rôle d'interlocuteur incontournable lorsqu'il s'agit de structurer le système de santé suisse. La FMH participe au débat public et prend position sur les évolutions actuelles. Au niveau politique, elle s'engage en faveur d'une prise en charge médicale caractérisée par la qualité des soins et par son économicité. Elle défend les intérêts de ses membres et revendique une optimisation de leurs conditions-cadres.

En sa qualité d'organisation faîtière, la FMH représente l'ensemble de la profession – des médecins de famille des régions rurales aux spécialistes des centres urbains, des jeunes médecins-assistants en début de carrière aux médecins hospitaliers expérimentés. Avec les sociétés cantonales de médecine, les sociétés de discipline médicale, l'Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique ASMAC et l'Association des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse AMDHS, la FMH regroupe plus de 70 organisations de médecins.

L'ISFM et la FMH vous accompagnent dans votre cursus professionnel.

La FMH a créé un centre de compétence autonome pour le domaine de la formation professionnelle médicale: l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) accompagne les médecins diplômés tout au long de leur cursus professionnel. Sur mandat de la Confédération, il veille à leur offrir, dans le cadre de la formation postgraduée, les conditions nécessaires à l'acquisition des compétences spécifiques dont ils ont besoin pour exercer leur profession en toute responsabilité. L'ISFM régule également les principes de la formation continue que les médecins doivent suivre tout au long de leur carrière afin de mettre à jour leurs compétences sur la base de l'évolution de la médecine.

Titres de spécialiste Tout médecin désireux d'entamer une formation médicale postgraduée après ses études de médecine peut choisir entre 45 programmes de formation. En collaboration avec les sociétés de discipline, l'ISFM définit les conditions nécessaires à l'obtention des titres de spécialiste. Il aide chaque médecin-assistant à établir son plan de formation postgraduée et met à sa disposition un logbook, un précieux outil pour documenter la formation réalisée. Vous trouverez tous les documents, formulaires et contacts importants concernant la formation postgraduée sur www.siwf.ch.

Formations approfondies et attestations de formation complémentaire

Hormis les titres fédéraux de spécialistes, l'ISFM vous offre également la possibilité d'approfondir vos connaissances dans un domaine particulier. A quelques rares exceptions près, ces formations approfondies et attestations de formation complémentaire sont réservées aux membres de la FMH.

Diplômes de formation continue

La formation continue permanente est indispensable pour exercer la profession de médecin avec compétence. Non seulement l'ISFM élabore conjointement avec les sociétés de discipline médicale des programmes de formation continue, mais elle décerne également aux membres de la FMH un diplôme de formation continue reconnu certifiant, vis-à-vis des autorités sanitaires et des assureurs-maladie, le respect des exigences légales en la matière. Les non-membres de la FMH obtiennent une attestation de leur formation continue contre le paiement d'une taxe.

Remise sur les cotisations de membre

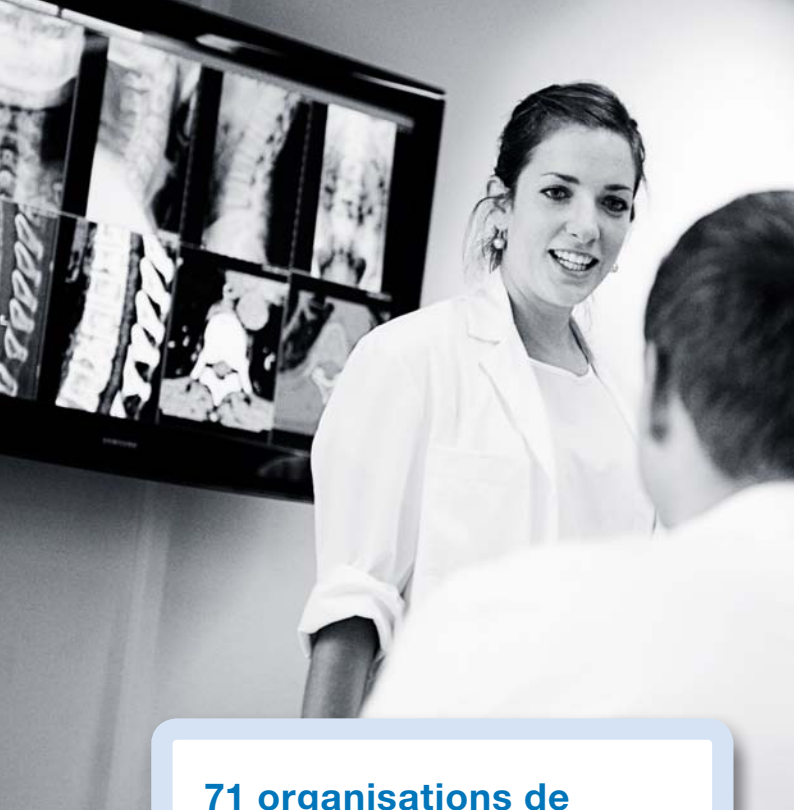
Une affiliation à la FMH est particulièrement intéressante pendant la formation postgraduée: après l'obtention de votre premier titre de spécialiste, la FMH vous rembourse une partie des cotisations versées. Vous continuerez à bénéficier de cette remise après l'obtention de votre titre, à condition d'avoir obtenu votre diplôme de médecin avant le 1^{er} janvier 2007 et votre titre de spécialiste avant le 1^{er} janvier 2014.

La FMH vous soutient dans les questions tarifaires.

La FMH est une association professionnelle qui s'engage en faveur d'une rémunération adéquate des prestations médicales, dans un système de santé financièrement viable pour la Suisse. Elle négocie les tarifs médicaux et recherche avec les partenaires tarifaires des solutions équitables aussi pour les patients.

TARMED Avec plus de 4 600 positions, la structure tarifaire TARMED comprend la quasi-totalité des prestations médicales et paramédicales fournies au cabinet médical et dans le domaine hospitalier ambulatoire. Afin de pouvoir facturer vos prestations selon le TARMED, vous devez adhérer aux conventions tarifaires. Une affiliation à la FMH présente ici plusieurs avantages: la FMH mène les négociations tarifaires à votre place, l'adhésion à ces conventions est gratuite et votre association professionnelle gère gratuitement vos certificats de qualification obligatoires.

Ligne d'assistance La tarification des prestations médicales est complexe. Quel tarif est applicable dans quel cas? Qui est autorisé à facturer et de quelle manière? Le Service tarifaire de la FMH est là pour vous aider: sa ligne d'assistance 0900 340 340 fournit aux membres de la FMH des renseignements compétents sur toutes les questions tarifaires, les lundi et mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 – au tarif local (CHF 0.08/min.).



71 organisations de médecins sous un même toit.

SwissDRG La FMH accompagne le corps médical dans le processus d'introduction et d'application des forfaits par cas liés aux prestations. Actionnaire de SwissDRG SA, la société chargée d'élaborer et d'entretenir la structure tarifaire du nouveau système de forfaits par cas, la FMH s'engage directement en faveur des intérêts du corps médical et organise périodiquement des sessions de formation continue.

La FMH vous conseille sur les questions juridiques.

Les questions juridiques appartiennent aussi au quotidien des médecins. Or il n'est pas toujours facile de garder une vue d'ensemble des principaux textes de loi. Et les dispositions légales s'avèrent souvent trop vagues pour qu'il soit possible d'en déduire des règles de conduite concrètes. C'est pourquoi la FMH offre à ses membres une série de services juridiques.

Guide pratique Premiers secours pour toutes les questions juridiques: la brochure «Bases juridiques pour le quotidien du médecin» dispense les connaissances juridiques de base nécessaires au médecin dans son activité quotidienne. Ce guide pratique publié en commun par la FMH et l'Académie suisse des sciences médicales est disponible gratuitement sur www.fmh.ch.

Contrats-types Profitez d'une offre complémentaire unique: la plate-forme de prestations myFMH propose gratuitement aux membres de la FMH toute une série de contrats-types particulièrement utiles dans le quotidien professionnel.

Conseils Pour toute question liée à votre activité de médecin, vous pouvez, en tant que membre, vous adresser au Service juridique de la FMH. Il vous apportera gratuitement de premières réponses, des estimations compétentes et des conseils pratiques.

Bureau d'expertises extra-judiciaires Chaque médecin peut être confronté à une présomption de faute de la part de son patient: l'aide-mémoire mis à disposition par le Bureau d'expertises extra-judiciaires de la FMH vous indique la marche à suivre dans une telle situation. Quant à l'organisation d'une expertise, elle n'entraîne aucun frais pour les membres de la FMH.

Assistants médicales La FMH s'engage activement en faveur d'une formation solide et durable des assistantes médicales. Elle est compétente pour la révision des prescriptions de formation et met à disposition les moyens auxiliaires nécessaires à la formation prégraduée. Pour le recrutement du personnel de cabinet, elle a élaboré d'autres documents utiles:

- contrat de travail type
- formulaire pour les entretiens avec les collaborateurs/collaboratrices
- recommandations salariales
- dossier concernant la protection de la maternité au cabinet médical

La FMH élabore pour vous les bases de réflexion.

La Fédération des médecins suisses FMH est l'un des acteurs clés du système de santé suisse. Elle joue un rôle de leader en matière de qualité des soins et élabore d'importants dossiers de réflexion pour la recherche sur la fourniture de soins, renforçant ainsi durablement la position du corps médical. Tournée vers l'avenir, elle encourage également l'introduction de la cybersanté et se mobilise dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Qualité Que ce soit au cabinet médical, dans un réseau de médecins ou à l'hôpital, la démarche qualité s'est établie dans le paysage médical suisse. En tant qu'association professionnelle, la FMH recense et présente les activités qualité au sein du corps médical. Elle lance divers projets et joue un rôle prépondérant dans le débat sur la qualité des soins.

Statistique médicale La FMH tient cette statistique annuelle depuis 1934, fournissant ainsi une forte contribution à la recherche sur la fourniture de soins en Suisse. Par ailleurs, elle tient le registre officiel de la formation postgraduée. Avec la statistique médicale et la statistique des membres, la FMH offre un aperçu quasi intégral des médecins exerçant en Suisse. En tant que membre de la FMH, vous profitez à la fois de cette base de données complète et d'évaluations thématiques. Par ailleurs, vous pouvez commander gratuitement l'analyse annuelle du revenu des médecins.

eHealth Les technologies de l'information et de la communication impactent aujourd'hui déjà le travail des médecins et cette influence se renforcera encore à l'avenir. C'est pourquoi la FMH encourage l'introduction raisonnable de la cybersanté. Elle élabore des stratégies, représente le corps médical au sein des organes correspondants et a lancé pour ses membres une carte de médecin électronique prometteuse – la carte de professionnel de santé (FMH-HPC).

Promotion de la santé et prévention Mieux vaut prévenir que guérir! La promotion de la santé et la prévention représentent un important champ d'action pour les médecins. La FMH est aussi aux premières lignes dans ce domaine pour faire valoir les intérêts de ses membres: elle apporte le point de vue des médecins dans les débats courants et collabore à différents organes nationaux.

La FMH est votre porte-voix.

La poursuite du dialogue est essentielle pour se faire entendre, raison pour laquelle la FMH veille à ce que le public et les politiques connaissent les positions et les besoins du corps médical. Elle entretient des contacts avec les partenaires du système de santé et s'engage activement dans les relations avec les médias. En tant que membre de la FMH, vous profitez d'une offre d'information complète.

Bulletin des médecins suisses La revue hebdomadaire de la FMH traite des principaux sujets de politique professionnelle et sanitaire en Suisse, aborde les questions relatives à l'économie de la santé et à l'éthique, et va même au-delà des frontières de la médecine en publiant des articles culturels et de société. L'abonnement est inclus dans la cotisation. Les membres peuvent par ailleurs publier gratuitement l'ouverture de leur cabinet et bénéficier d'une remise de 25 % sur les annonces de recrutement de personnel.

politoscope Vous aimeriez être informé des dernières nouvelles en matière de politique de la santé, connaître les sujets brûlants et ceux en passe de le devenir? «Politoscope», la première plate-forme d'information en ligne de la FMH (www.fmh.ch) sur la politique de la santé, vous permet de vous informer gratuitement sur tous les arrêtés gouvernementaux et interpellations parlementaires de la Confédération et des cantons.

Today's Press La revue de presse quotidienne de la FMH recherche pour vous les derniers articles sur la santé parus dans vos quotidiens et les réunit sur www.fmh.ch. Vous pouvez aussi recevoir ce service gratuit directement par courrier électronique.

www.doctorfmh.ch Le site privilégié pour rechercher le médecin qui convient. Avec le registre de médecins mis en ligne par la FMH, les patients trouvent facilement le médecin qui leur convient. Des fonctions de recherche pratiques mènent rapidement au but. Avec plus de 30000 profils publiés, www.doctorfmh.ch est le registre le plus complet des médecins suisses. Vous pouvez aussi en bénéficier: la publication sur www.doctorfmh.ch est gratuite pour les membres de la FMH.

La FMH se mobilise pour vous.

La FMH ne cesse de développer son offre d'informations et de services à l'attention de ses membres. Sur www.fmh.ch, vous trouverez de nouveaux documents et des informations mises à jour pratiquement au quotidien. Le site vous permet de traiter à tout moment vos affaires associatives courantes en toute facilité. Avec la carte de professionnel de santé, le corps médical dispose par ailleurs d'une carte de médecin électronique porteuse d'avenir.

myFMH Cette plate-forme en ligne permet aux membres de la FMH d'accéder à un large éventail de services pratiques, d'entrer en contact avec leur organisation professionnelle en toute facilité et de gérer par exemple leurs certificats de qualification.

- Bibliothèque de documents avec contrats-types
- Gestion des données personnelles

Health Professional Card (HPC) La FMH-HPC est une carte de membre et de médecin personnalisée assortie de fonctions électroniques. Elle permet aux médecins de faire reconnaître à la fois leur identité et leur qualification. Dotée de certificats électroniques, elle autorise une authentification et une signature qualifiée de courriels et documents. La FMH-HPC, qui offre également la possibilité de commander des médicaments sur ordonnance, est incluse dans la cotisation de membre.

ReMed Le réseau de soutien ReMed conseille et accompagne les médecins dans les situations de crise, par exemple lorsque des difficultés personnelles menacent le quotidien professionnel. Lors de chaque prise de contact, ReMed s'annonce dans les 72 heures auprès du médecin concerné, discute avec lui de la situation et des mesures à prendre, dans le respect des dispositions régissant le secret médical.

- Hotline 24 h sur 24: 0800 0 73633
- help@swiss-remed.ch
- www.swiss-remed.ch

FMH Services Dans leur activité professionnelle, les médecins sont aussi confrontés à des questions relatives à l'économie d'entreprise. Une bonne raison pour solliciter le soutien de la société de services indépendante FMH Services. L'affiliation est gratuite et automatique pour les membres de la FMH.

- Ouverture et remise de cabinet
- Capitalisation et prévoyance professionnelle
- Reprise et gestion de cabinet
- Service de placement, cabinets médicaux
- Finances et comptabilité
- Facturation et encaissement



Une voix forte au sein du système de santé.

La FMH vous offre de véritables avantages.

L'affiliation à la FMH présente également des avantages financiers, puisque les prestations payantes de l'association professionnelle sont déjà incluses* dans la cotisation de membre:

- participation aux conventions tarifaires
- abonnement au Bulletin des médecins suisses
- carte de professionnel de santé FMH-HPC
- études sur les revenus des médecins

Pour connaître les autres avantages, appelez-nous au 031 359 11 11 et commandez dès aujourd'hui votre dossier d'adhésion.

Pour les étudiants en médecine titulaires du Bachelor, l'adhésion (extraordinaire) à la FMH est gratuite. Les médecins qui suivent une formation postgraduée reconnue par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue bénéficient d'une remise. Une réduction de la cotisation de membre est également accordée aux médecins salariés n'occupant pas de fonction dirigeante.

*La cotisation actuelle est disponible sur www.fmh.ch. Elle se compose d'une cotisation de base et des éventuelles contributions spéciales.

La FMH s'engage pour vous.

Devenez membre de la FMH et contribuez à donner encore plus de poids à la Fédération des médecins suisses. En tant que membre, vous pouvez participer activement à l'aménagement de la politique associative et bénéficier de véritables avantages.

Demandez dès aujourd'hui votre dossier d'adhésion directement auprès de l'organisation de base de votre région ou sur www.fmh.ch. Il vous suffit de cliquer sur le bouton «Affiliation».

Sont admis comme membres ordinaires, les médecins qui disposent entre autres d'un diplôme fédéral de médecin ou d'un diplôme équivalent. L'adhésion s'effectue par le biais de l'une des organisations de base de la FMH. Il s'agit des 24 sociétés cantonales de médecine, de l'Association des médecins dirigeants d'hôpitaux suisses (AMDHS) et de l'Association des médecins-assistant-es et chef-fes de clinique (ASMAC).



Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte
Fédération des médecins suisses
Federazione dei medici svizzeri
Swiss Medical Association

FMH

Fédération des médecins suisses
Elfenstrasse 18, case postale 170, 3000 Berne 15
Téléphone +41 31 359 11 11, téléfax +41 31 359 11 12
info@fmh.ch, www.fmh.ch